Pourquoi les salariés de France Télévisions peuvent prétendre à la prime de 1000 €, et pas seulement ?

La médiatisation de l'annonce a fait grand bruit : le versement d'une prime de 1000 € défiscalisée et désolidarisée pour les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail. L'objectif du gouvernement est de maintenir à tout prix « *un service économique minimum* » alors que le pays est confiné pour une durée indéterminée. Le gouvernement préconise désormais son versement aux salariés qui ont actuellement « le courage » d'être sur le terrain.

Cette prime originalement destinée « *à soutenir le pouvoir d'achat* » n'a pas été mise en place à France Télévisions en 2019. Difficile donc de revendiquer « son renouvellement ».

FO France.tv avait revendiqué fortement au CSE Central l'obtention de cette prime « Macron ». Mais la direction générale avait refusé d'un revers de main arguant que « *les salaires des collaborateurs de France Télévisions étaient nettement supérieurs à la moyenne nationale* ».

Sauf que... Sauf que...

Les conditions de l'obtention de cette prime ont particulièrement été modifiées par l'Etat. La loi d'urgence sanitaire permet désormais pour faire face à l'épidémie de Covid-19 de « *prolonger le dispositif de la prime exceptionnelle jusqu'à 1000€ au-delà du 30 juin 2020 et d'en assouplir les conditions de versement* ».

La loi supprime l'obligation d'avoir recours à un accord d'intéressement pour verser cette prime. Elle reste totalement défiscalisée, ce qui est un avantage très important pour l'employeur. Enfin, cette prime peut être mise en place sur décision unilatérale de l'employeur.

Evidemment, pour FO cette prime ne peut en aucun cas inciter la direction à s'affranchir des meilleures conditions de sécurité et de santé de ses collaborateurs. Il n'est pas question de remplacer une insuffisance en matière de sécurité et de santé par une prime.

Pourtant, Il faudra bien que la direction générale reconnaisse l'investissement particulier des salariés qui continuent de travailler sur le terrain pour réaliser les missions cardinales de France Télévisions : maintenir la continuité de l'information et le service public de proximité.

FO France.tv revendique cette prime de 1000 € pour tous les salariés concernés !

Et ce n'est pas fini...

FO France.tv a obtenu dans l'accord du 9 mai 2019, l'obtention « d'une prime d'intéressement pour tous les personnels jusqu'au 31 décembre 2022 ». L'objectif est de valoriser la surcharge de travail effectuée par les salariés qui restent dans l'entreprise alors que France Télévisions va perdre (dans le cadre de la RCC) jusqu'à 900 emplois.

Selon les échanges que nous avons eus avec la direction, le principe de cette prime d'intéressement est acté et n'est absolument pas remis en cause malgré le contexte.

Nous aurons au moins un peu de « grain à moudre*» au profit des salariés, au retour de cette crise...

* Expression typique de Force Ouvrière, qui tire son origine du livre de son ancien secrétaire général André Bergeron, qui vise par la revendication et la négociation avec le patronat à obtenir des richesses pour les salariés.

Paris, le 26 mars 2020